

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-517</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2022-517</i></b>

---

**Groupement d'intérêt public - Grand projet des villes (GIP-GPV) Rive droite -  
Programme d'actions spécifique 2022 ' Territoire entrepreneur Rive droite ' -  
Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation du GIP-GPV Rive-droite et ses actions**

Depuis 2015, Bordeaux Métropole soutient la démarche économique territoriale baptisée « Rive-droite : territoire entrepreneur » initiée à l'échelle des 4 villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont formant le Grand projet des villes de la rive-droite (GPV) visant à renforcer l'attractivité économique de ce territoire.

Plusieurs opérations ont ainsi pu être réalisées répondant à de multiples enjeux de ce territoire. Le soutien de Bordeaux Métropole permet de financer les dépenses d'ingénierie ainsi que les prestations complémentaires pour la promotion de la démarche auprès du public.

L'axe principal d'intervention, dans la continuité des années précédentes, est :

– le « Social lab » : renforcer la sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville et augmenter le nombre de créations d'entreprises. Il s'agit d'une expérimentation inscrite dans le cadre du contrat de ville métropolitain, sur le pilier « développement économique et emplois ». Le périmètre de l'action est celui des 7 Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) soit 26 410 habitants (44% de la population des 21 quartiers de Bordeaux Métropole) et le dispositif fiscal de la « zone franche urbaine – territoire entrepreneur ».

Le « Social lab » est un réseau d'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la rive droite, et propose :

- un accompagnement dédié pour les porteurs de projet, créateurs des quartiers politique de la ville (dispositif « Cités lab » de la Caisse des dépôts et consignations),
- des espaces de proximité au cœur des quartiers prioritaires, hors des antennes institutionnelles qui représentent une première amorce de parcours entrepreneuriaux,
- de nouvelles actions, animations collectives impliquant entreprises et partenaires,
- une communication adaptée et partagée.

L'objectif est de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat comme une alternative possible, d'encourager les initiatives des habitants en proposant de nouvelles façons de les mobiliser et de les accompagner. L'action est renforcée vers le public féminin, les jeunes, les seniors et les demandeurs d'emplois.

**Bilan d'action pour l'année 2021**

Plusieurs opérations ont pu être menées avec des retombées et réalisations effectives :

- l'ouverture d'un espace ressources dédié à la filière textile, avec des partenariats auprès d'entreprises locales, et le recrutement d'une coordinatrice du projet,
- une campagne de promotion et de communication des réussites entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la ville,
- un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'accompagnement et le suivi d'un projet territorial autour de la « silver economy » à la Gardette à Lormont, regroupant le Centre hospitalier universitaire (CHU), des Etablissements hospitaliers pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) privés sur la rive droite, dans le but de créer à terme un laboratoire de recherche,
- le développement d'un parcours immobilier intégré au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec la création de nouvelles polarités économiques et la requalification de zones d'activités,
- l'animation d'une dynamique collective copilotée avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bordeaux Métropole,
- un programme de renouvellement des parcs d'activités économiques sur le périmètre de la « zone franche urbaine – territoire entrepreneur » : dynamique collective copilotée par Bordeaux Métropole et la Caisse des dépôts et consignations et avec l'appui de l'ingénierie du GPV (démarche inscrite dans le protocole de préfiguration de l'Agence nationale de renouvellement urbain de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain - ANRU) et associant un large partenariat.

### **Plan d'actions spécifiques « Territoire entrepreneur Rive droite » 2022**

#### CitésLab est une première marche pour entreprendre dans les quartiers prioritaires

Les objectifs 2022 du dispositif CitésLab sont :

- de maintenir l'accueil de proximité dans les QPV pour accompagner les porteurs de projets issus des QPV dans la définition de leur idée et les orienter vers les différents partenaires,
- d'organiser des ateliers réguliers pour accompagner les porteurs de projet à monter en compétence sur différents sujets (numérique, comptabilité, développement commercial, etc.),
- d'organiser 2 comités techniques multi partenariaux pour échanger l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise dans les QPV de la Rive Droite, les besoins de porteurs de projet et la création de nouvelles actions partenariales,
- de participer activement aux différentes réunions et comités en lien avec la création d'entreprise sur la Métropole pour faire remonter les besoins des entrepreneurs des QPV.

#### Aménagement économique : le maintien et le développement des activités économiques et de l'emploi sur le territoire

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- développer le tissu économique et l'emploi
- favoriser une économie endogène et assurer l'employabilité des habitants des Quartiers Politique de la Ville, à travers une programmation adaptée
- promouvoir un urbanisme résilient à l'aune des transitions nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques

Les perspectives 2022 sont :

- l'accompagnement à la définition d'une stratégie économique et foncière,
- le renouvellement urbain de zones d'activités existantes,
- la programmation économique dans les opérations urbaines.

#### Accompagnement à l'émergence d'initiatives innovantes : un moyen de favoriser l'emploi des habitants

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- de favoriser et accompagner le développement d'initiatives économiques, porteuses d'amélioration en termes d'insertion et d'accès à l'emploi, notamment pour les habitants des QPV

- de favoriser la coopération entre acteurs pour répondre aux besoins sociaux et économiques des habitants
- de faciliter l'émergence, l'implantation de nouvelles initiatives et activités économiques, appartenant notamment au champ de l'ESS, et répondant aux enjeux de développement durable et inclusif du territoire.

Les perspectives 2022 sont :

- de participer à la structuration d'une filière de réemploi dans le BTP en lien avec ATIS, Bordeaux Métropole, la FAB et les différentes têtes de réseau concernées,
- de faire le lien entre les besoins en matière de réemploi exprimés par les acteurs de la déconstruction et reconstruction et les acteurs de l'ESS (dépose, stockage, récupération, vente, etc.), et faciliter la mise en œuvre d'actions expérimentales de réemploi dans le BTP
- de soutenir l'émergence d'une offre d'insertion sur le site de la Vieille Cure à Cenon, en lien avec les métiers de l'alimentation et la transformation alimentaire,
- d'appuyer l'émergence de projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des habitants, en lien avec l'activité productive développée sur le territoire,
- de favoriser la coopération entre acteurs de l'ESS,
- l'appui à l'émergence du projet « Appart Numérique Mallarmé », avec Fondation Infa, l'Insup Formation, Musique de Nuit Diffusion (Rocher de Palmer), Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF), Hauts de Garonne développement.

Le programme d'action spécifique plus détaillé pour 2022 est joint en annexe de la délibération.

### **Budget prévisionnel 2022**

Conformément au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par la structure le 5 juillet 2021, il est proposé d'accorder en 2022 une subvention de 25 000 €, à même hauteur qu'en 2021, pour le programme spécifique Territoire entrepreneur Rive droite, conformément à la demande 2022.

La participation de Bordeaux Métropole au titre du développement économique (entrepreneuriat) en 2022 représente 13% du budget prévisionnel de cette action spécifique de 192 500 €.

Le budget prévisionnel spécifique 2022 du GIP GPV est joint en annexe de la délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant la compétence en matière de développement économique exercée de plein droit par Bordeaux Métropole,

**VU** le décret n° 2014/1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

**VU** la délibération n° 2014/0662 du 31 octobre 2014 portant adoption de l'avenant n°7 à la convention constitutive sur la nouvelle dénomination du groupement : le Groupement d'intérêt public du grand projet des villes de la rive droite,

**VU** la délibération n° 2021/282 du 21 mai 2021 relative aux contrats de co-développement 5ème génération, avec notamment les fiches actions des 4 communes concernées,

**VU** la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique métropolitain,

**VU** la demande formulée par l'organisme le 5 juillet 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'ingénierie apportée par le Grand projet des villes de la rive droite dans la démarche « rive droite – territoire entrepreneur » s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques économiques territoriales, en lien notamment avec le pilier « développement économique » du contrat de ville,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur du Groupement d'intérêt public Grand projet des villes de la rive droite.

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3** : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---